



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **28 mars 2026**

Objet : Désignation des conseiller·ères territoriaux·ales

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2026_11
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	39	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	0	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	0	

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mars à 10 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Sonia FIGUERES**, Maire.

Etaient Présents :

Madame Sonia Figuères - Monsieur Hugo Poupard -
Madame Vanessa Ghiati - Monsieur Antonio Oliveira -
Madame Virginie Aprikian - Monsieur Jean-Michel Poullé -
Madame Victorine Prévost-Meyniac - Monsieur Saliou Ba -
Madame Marianne Dutheil - Monsieur Farid Hemidi -
Madame Pauline Demoures - Monsieur Thomas François -
Madame Marion Levrard - Monsieur Pierrick Chollet-Rodriguez -
Madame Fatou Sylla - Monsieur Philippe Amariat -
Monsieur Christian Deguis - Monsieur Jean-René Doaré -
Monsieur Michael Goldberg - Madame Manon Goudeau -
Monsieur Pierre-François Koechlin - Madame Alice Labro-Dellion -
Monsieur Bertrand Naut - Madame Marine Teste - Monsieur Alain Yelnik
- Madame Lina Bassot - Madame Muriel Pomponne - Madame Marie-
Hélène Tiné - Madame Narjiss Sakhi - Monsieur Rodéric Aarsse -
Madame Emmanuelle Jannès - Monsieur Antoine Raffi -
Madame Anaïs Lunet - Monsieur Yanice Akkari -
Monsieur Roger Pronesti - Madame Hélène Pruvost -
Monsieur Patrick Rouchouse - Monsieur Arthur Courant -
Madame Pauline Pawlotsky

Secrétaire de séance : Monsieur Poupard en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 28 mars 2026

Registre des délibérations Délibération n° DEL2026_11

Objet : Désignation des conseiller·ères territoriaux·ales

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 75-2019-10-14-001 en date du 14 octobre 2019 constatant la recomposition du conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

Considérant que suite aux élections municipales du 22 mars 2026, il convient de procéder à la désignation des conseillers territoriaux au scrutin de liste avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ;

Considérant que la ville de Malakoff disposera de 6 conseillers territoriaux ;

Considérant que les conseillers métropolitains, élus au suffrage universel direct en même temps que les conseillers municipaux, sont de droit conseillers territoriaux, il convient dès lors de désigner 5 conseillers territoriaux ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La ville de Malakoff dispose de 6 conseillers territoriaux siégeant à l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris. Les conseillers métropolitains, élus au suffrage universel direct en même temps que les conseillers municipaux, sont conseillers territoriaux de droit, à ce titre Madame la Maire est conseillère territoriale de droit.

Article 2 : DÉCIDE de procéder à la désignation des 5 conseillers territoriaux supplémentaires dans le respect du scrutin de liste avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 34

Répartition des sièges :

Listes de candidatures	Voix	Total sièges
- Hugo POUPARD - Vanessa GHIATI - Antonio OLIVEIRA - Jean-Michel POULLE - Muriel POMPONNE	29	5
- Rodéric AARSSE - Anaïs LUNET	5	0

Article 3 : DÉCLARE élus comme conseillers territoriaux à l'établissement public Vallée Sud Grand Paris :

- Hugo POUPARD
- Vanessa GHIATI
- Antonio OLIVEIRA
- Jean-Michel POULLE
- Muriel POMPONNE

VOTE : Adopté

Fait et délibéré à la date ci-dessus
 Ont signé les membres présents
 Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr